

213C0269

FR0010160564-OP040-RA06

26 février 2013

Résultat de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions en vue d'une réduction de capital

ORCHESTRA PREMAMAN

(Euronext Paris)

- 1- Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 21 février 2013, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique de rachat par la société ORCHESTRA PREMAMAN de ses propres actions, au prix unitaire de 12 €, en vue d'une réduction de son capital, elle avait reçu en dépôt 401 550 actions.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique de rachat, soit 401 550 actions, étant supérieur au nombre maximum de 391 002 actions que la société ORCHESTRA PREMAMAN s'était engagée à racheter, il a été procédé à une réduction des demandes de rachat¹ selon les dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce².

Les actions rachetées seront annulées par la société dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

- 2- Nyse Euronext Paris fera connaître par un avis les modalités de traitement des ordres et le calendrier de règlement-livraison de l'offre publique.

¹ Le taux de service étant d'environ 97%

² Réduction proportionnelle au nombre d'actions dont les actionnaires ayant répondu à l'offre justifient être propriétaires.